



Séance 1: Introduction générale

Durée: 1h30

- I. Naissance de la Francophonie linguistique
- II. Les pères fondateurs de la Francophonie
- III. La Francophonie avant l'ACCT
- IV. Valeurs et idéologies de la Francophonie
- V. Exercice 01

Enseignant :

Souleymane NDIAYE

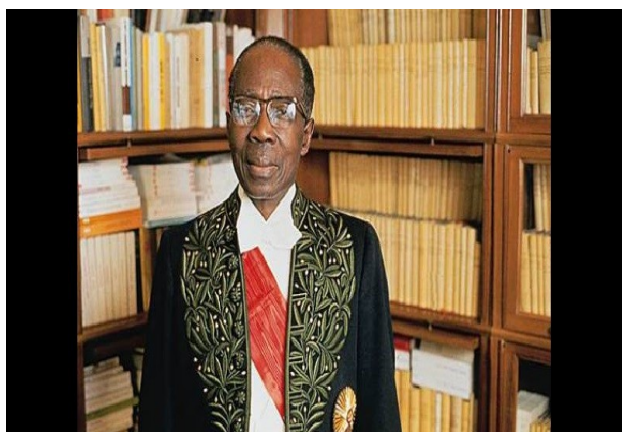
SZTE-AJK-NRTI



NAISSANCE DE LA FRANCOPHONIE ELINGUISTIQUE

Il est important de rappeler quelques concepts que nous considérons comme essentiels pour ce cours.

Il s'agit exactement de la définition de « francité » et « francophonie ». Ce qui aboutit à la différenciation entre « francophonie » et « Francophonie ». Communément et respectivement appelés (francophonie petit « f » et Francophone grand « F »).



Léopold Sédar Senghor/Source : www.afrikmag.com

Le mot francité n'a certainement pas autant de succès que le mot francophonie au cours des années suivant son invention, mais permet de porter une identité commune à la langue française ainsi que son caractère culturel et civilisationnel.

Francité

Ce mot a été créé par le célèbre poète, écrivain et homme politique africain Léopold Sédar Senghor pour désigner « l'ensemble des valeurs de la langue et de la culture partant de la civilisation française. » en 1988. Pour Le Petit Robert, francité se définit comme « Caractères propres à la culture française, à la communauté de la langue française ».



Onésime Réclus : source : www.babelio.com

francophonie « f »

Inventeur : Le géographe français Onésime Reclus (1837-1916). Il emploie le mot « francophonie » pour la première fois vers 1880, dans son ouvrage intitulé « France, Algérie et colonies, Paris Hachette, 1883. » .Il l'emploie pour désigner l'ensemble des peuples et/ou territoires parlant le français

Selon l'inventeur, la francophonie désigne l'ensemble des pays et des populations utilisant à un titre ou à un autre la langue française dans le monde. Après avoir été inventé, le mot n'a jamais été ou presque pas utilisé par les usagers de la langue française.

C'est vers les années 1960, à la suite de l'indépendance d'anciennes colonies françaises en Afrique, que des intellectuels africains utilisent à nouveau le mot. D'où « la réinvention du mot francophonie » par Léopold Sédar Senghor. Le mot francophonie a ainsi évolué pour aboutir plus tard à une organisation internationale regroupant les pays ayant le français en partage. C'est ainsi le ré-inventeur proposa une définition plus complète du mot en 1962 : « *humanisme intégral qui se tisse autour de la terre. Cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à la chaleur contemporaine* ». Ainsi, il a eu à multiplier les définitions de la francophonie. Parmi ces nombreuses définitions, nous pouvons aussi retenir : « *la francophonie est l'usage de la langue française comme instrument de symbiose, par-delà nos propres langues nationales pour le renforcement de notre coopération culturelle et technique, malgré nos différentes civilisations* ». Nous retenons donc, que la francophonie (petit f) désigne l'ensemble des locuteurs de la langue française à divers niveaux.

- « Francophonie » :

Francophonie «F»

Le mot connaît plusieurs définitions avec un sens plutôt institutionnel. Il est défini comme le dispositif institutionnel organisant les relations entre les pays francophones.

La Francophonie « F » peut être alors définie comme un ensemble d'institutions et d'associations ayant en partage le français et d'autres valeurs telles que l'État de droit et les droits de l'Homme.



Xavier Deniau./Source : Le Berry Républicain

Selon *Xavier Deniau*, le mot francophonie a un **sens linguistique** (personnes parlant le français), un **sens géographique** (des peuples, des pays à travers le monde), un **sens spirituel** (sentiment d'appartenance créant la solidarité avec des valeurs communes), un **sens institutionnel** (les institutions reconnues par la Charte d'Antananarivo, 2005.).

LES PERES FONDATEURS DE LA FRANCOPHONIE

C'est au cours des années, marquant l'indépendance de plusieurs pays, anciennement colonisés par la France que certains chefs d'Etats, pour la plupart africains, engagent des discussions pour la création d'une organisation internationale regroupant les pays ayant le français en partage. Ainsi, ces acteurs directs de l'institutionnalisation de la communauté francophone, ont joué un rôle important, à la création de l'OIF actuelle, on les appelle : les « Pères fondateurs » de la Francophonie : Léopold Sédar Senghor, Habib Bourguiba, Hamani Diori, et Norodom Shihanouk.



Les pères fondateurs

Léopold Sédar Senghor : premier président du Sénégal

Habib Bourguiba : premier président de la Tunisie

Hamadi Diori : premier président du Niger

Norodom Shihanouk : prince du Cambodge

Source: www.DocPlayer.fr

Il est également important de souligner les efforts du québécois Jean Marc Léger qui fut le premier secrétaire général de l'ACCT.

1. Léopold Sédar Senghor : Homme politique et poète, Léopold Sédar Senghor a été le premier président du Sénégal indépendant. On lui reconnaît aujourd'hui un engagement infaillible pour la création d'une communauté francophone juste après les indépendances.

2. Habib Bourguiba : Le président BOURGUIBA est un homme politique et premier président de la Tunisie indépendante. Il concevait la francophonie comme le « *Commonwealth à la française* ». Il était très actif pour la cause commune francophone. Ainsi, ses actions s'inscrivaient en dehors de l'indépendance dans une dynamique d'action culturelle et éducative mais aussi de coopération internationale.

3. Hamani Diori : En février 1969, alors qu'il était président en exercice de l'OCAM, Hamani Diori a pris l'initiative de convoquer les pays ayant en partage le français à Niamey. Il fût un acteur incontournable pour la francophonie politique institutionnelle.

4. Norodom Sihanouk : Né en 1922, il fut également un acteur clé à la Francophonie institutionnelle et a soutenu la création de l'ACCT.

Malgré les multiples théories sur la genèse de l'organisation, ces hommes sont considérés aujourd'hui comme les « pères » de la francophonie.

Leur volonté commune avait donc pour objectif de mettre en place une structure de coopération entre les pays ayant le français en partage.

La thèse la plus partagée est qu'il n'y avait pas une implication directe de la France à la création de l'ACCT. Pour éviter d'être accusée de néo-colonialiste dans un contexte géopolitique assez particulier, la France a préféré rester en retrait.